ENTREE EN 6ème

3 procédures distinctes – collège des Hauts de Seine – Académie de Versailles

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **AFFECTATION**  L’école affecte les élèves **via une application nationale e**n fonction des zones de sectorisation. Le calendrier est académique.  Documents concernés transmis par l’école :  Les volets 1 et 2 (mars)  Les imprimés de demande de dérogation | **ADMISSION**  Le conseil des maîtres de l’école se réunit et émet une proposition puis une décision sur la poursuite de la scolarité. Le calendrier est académique.  Documents concernés  transmis par l’école :  Notification de décision (fin avril) | **INSCRIPTION**  Le collège adresse aux écoles ou aux familles les dossiers d’inscription.  Le calendrier est établi par le collège  Documents concernés transmis par le collège  de secteur à l’école. Pour les autres collèges à retirer sur place. (mai-juin)  Le dossier inscription |

**Vous avez à** :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| * Compléter le volet 1 en respectant les dates -joindre les documents demandés - rendre le tout à l’école * Compléter le volet 2 en respectant les dates - joindre les éventuels imprimés de demande de dérogation - rendre le tout à l’école. | * Retourner à l’école la notification de proposition acceptée ou non et signée * Conserver la notification de décision pour le collège. | * Compléter le dossier d’inscription et joindre les documents demandés * Rapporter le dossier au collège en respectant les dates. |

Dossier scolaire : le dossier scolaire d’un élève est constitué de :

* Les livrets du CP au CM2 (remis aux familles fin CM2 – copie livret CM2 transmis au collège) – **actuellement Livret Scolaire Unique**
* Les attestations de premiers secours, d’éducation à la route, de langue niveau A1 ou A2 (transmis au collège directement)